SANTÉ QUÉBEC

L'Inspecteur national des services du domaine de la santé
et des services sociaux (Inspecteur national) de Santé Québec
Visite de la qualité du milieu de vie en CHSLD / MDA MA
Plan d'amélioration

Informations sur l'installation

Nom de l'installation visitée	CHSLD Bussey				
Statut	Privé conventionné	Établissement/CIUSSS/CISSS	CHSLD Bussey(Québec) inc.	Adresse	2069 boul. St-Joseph
Nbre de lits perm. au permis	27	No Région (s'il y a lieu point cardinal)	Ouest de l'ile de Montréal	Ville	Montréal

Informations sur la visite

Date de la visite	11 décembre 2025				

Activité repas

Le repas est une activité en soi et signifie beaucoup plus qu'uniquement se nourrir. Elle contribue au maintien des capacités de la personne, tant sur les plans physique que social;
Ce moment doit se dérouler dans une ambiance agréable, conviviale en favorisant les interactions et le plaisir de manger.

Recommandation(s)	Élément(s) non conforme(s)	Moyen(s)	Échéancier	État d'avancement
1. S'assurer d'informer les résidents des aliments qui leur sont servis. .	• Le personnel ne nomme pas aux résidents les aliments servis lors de l'activité repas.	☐ Poursuivons les audits aux 4 mois. ☐ Ajouter des audits mensuels avec rétroaction immédiate.	2026-12-31	En cours
Recommandation(s)	**Élément(s) non conforme(s)**	**Moyen(s)**	**Échéancier**	**État d'avancement**
2. S'assurer de respecter le rythme du résident lors de l'alimentation.	• Le rythme des résidents n'est pas respecté lors de l'alimentation.	☐Poursuivons les audits aux 4 mois. ☐Ajouter des audits mensuels avec rétroaction immédiate.	2026-12-31	En cours

Milieu de vie

Milieu de vie accueillant, chaleureux, adapté et personnalisé permettant au résident et à ses proches de sentir comme à la maison;
Milieu de vie animé, inclusif, évolutif permettant aussi des activités spontanées et tenant compte des capacités fonctionnelles des résidents;
Milieu de vie favorisant la cohésion entre les résidents, leurs proches, le personnel, les bénévoles et la communauté.

Recommandation(s)	Élément(s) non conforme(s)	Moyen(s)	Échéancier	État d'avancement
3. S'assurer que l'aménagement du milieu de vie permette au résident de se sentir chez lui et que les lieux soient bien entretenus (peinture)	• L'établissement n'aménage pas les espaces communs avec des éléments décoratifs. • Les lieux ne sont pas bien entretenus (peinture).	☐Consulter le comité des usagers en ce qui concerne les éléments décoratifs dans les espaces communs. ☐Procéder aux achats d'éléments décoratifs selon les recommandations des membres. ☐Effectuer un audit afin de prioriser les lieux (espaces communs, chambres) qui ont besoin d'être rafraîchis.	2026-12-31	En cours
Recommandation(s)	**Élément(s) non conforme(s)**	**Moyen(s)**	**Échéancier**	**État d'avancement**
4. S'assurer de l'implication de bénévoles envers les résidents sur une base hebdomadaire.	• Des bénévoles ne pas sont impliqués envers les résidents au minimum une fois par semaine.	☐Recruter des bénévoles en affichant à l'extérieur de l'établissement, une affiche dédiée à la recherche de bénévoles. ☐Inclure dans le calendrier mensuel des loisirs, l'implication d'une bénévole.	2026-12-31	En cours

CONSIGNES

• Validez l'information sur l'installation dans l'entête;
• Détaillez un ou des moyen(s) réaliste(s) et mesurable(s) qui permettra ou permettront de satisfaire la recommandation détaillée sur la ligne;
*Pour créer un deuxième paragraphe dans une cellule Excel, il faut appuyer et maintenir la touche "ALT" puis appuyer sur la touche "Retour"
• Inscrivez une seule date par recommandation dans la colonne Échéanciers;
Si l'établissement détermine plus d'un moyen pour une même recommandation, inscrivez les dates propres à chaque moyen dans la colonne Moyens, puis inscrivez la date où l'ensemble de la recommandation sera atteinte à titre d'Échéancier. Ce dernier paraîtra sur la page web;
• Inscrire l'état d'avancement correspondant à votre mise en œuvre de la recommandation lors de la transmission.
•Transmettre ce document .xls à milieuxdevie.inspecteurnational@sante.quebec dans les 60 jours suivant la réception de celui-ci.